

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit AQUASOL I/PAC 8200F

Synonymes fluide biostatique

### 1.2 Utilisation du produit

Usages identifiés Fluide porteur à usage dentaire professionnel.

Utilisations déconseillées Aucune connue

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Medivance Instruments Ltd.  
Barretts Green Road  
Harlesden  
London  
NW10 7AP  
T +44 (0) 20 8965 2913  
F +44 (0) 20 8963 1270  
enquiries@velopex.com

### 1.4 N° d'appel d'urgence

020 8965 2913

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification

Class 1 Medical Device - Under Directive 93/42 EEC

Classification conformément au Règlement (CE) 1272/2008

Liquides inflammables (Catégorie 3), H226

Pour le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section, se reporter à la section 16.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

Pictogramme



Mention d'avertissement

Avertissement

Mention(s) de danger H226

Liquide et vapeur inflammables

Mention(s) de précautions

Aucun

Mentions supplémentaires  
de danger

Aucune

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/préparation ne contient aucun composant considéré comme étant persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou comme étant très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des taux de 0,1% ou supérieurs.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Mélanges

Solution d'éthanol dans l'eau/eau aromatisée

Ingrédients dangereux selon le Règlement (CE) 1272/2008

Composant	Classification	Concentration
Éthanol CAS N° 64-17-5 EC N° 200-578-6 Index N° 603-002-00-5	Liq. inflam. 2 ; Irrit. ocul. 2 ; H225, H319 Limites de concentration : > = 50 %: Irrit. oculaire 2A, H319;	>= 10 - < 20 %

Pour le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section, se reporter à la section 16.

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Retirer les vêtements contaminés.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer minutieusement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne qui est inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus ou différés

Effets irritants, paralysie respiratoire, dermatite, étourdissements, narcose, ivresse, euphorie, nausées, vomissements.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

## SECTION 5 : PROCÉDURES DE LUTTE ANTI-INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'aspersion d'eau, une mousse anti-alcools, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

### 5.2 Dangers spécifiques dus au produit

Les vapeurs combustibles sont plus lourdes que l'air.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter si nécessaire un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie.

### 5.4 Informations complémentaires

Utiliser l'aspersion d'eau pour refroidir les conteneurs non ouverts.

## SECTION 6 : PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Des vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Pour la protection individuelle, consulter la section 8.

### 6.2 Précautions pour l'environnement

Éviter d'autres fuites ou déversement si cela ne présente pas de danger. Ne pas laisser de produit entrer dans les égouts.

### 6.3 Méthodes de confinement et de nettoyage

Contenir le produit déversé, puis le recueillir à l'aide d'un aspirateur protégé électriquement ou par brosse humide et le placer dans un conteneur d'élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).

### 6.4 Références à d'autres sections

Pour l'élimination, se reporter à la section 13.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Mesure de protection pour une manipulation sûre

#### Précautions pour une manipulation sûre

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de toute source d'inflammation - Ne pas fumer. Prendre les mesures nécessaires pour éviter la formation de charges électrostatiques. Pour les précautions, se reporter à la section 2.2.

### 7.2 Conditions de stockage sécurisé, incluant d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais. Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Les conteneurs qui sont ouverts doivent être correctement refermés et maintenus à la verticale pour éviter toute fuite. Température de stockage recommandée 5-30 °C. Classe de stockage (TRGS 510) : Liquides inflammables.

### 7.3 Applications finales spécifiques

En dehors des utilisations mentionnées au point 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est indiquée.

## SECTION 8 : LIMITE ET SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION/ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

### 8.1 Paramètres à surveiller

Composants avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail

Composants	N° CAS	Valeur d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
Éthanol	64-17-5	TWA	1 000 ppm 1 920 mg/m <sup>3</sup>	Royaume-Uni EH40 WEL - Limites d'exposition sur le lieu de travail
	Remarques	Lorsqu'aucune limite d'exposition spécifique à court terme n'est indiquée, un chiffre correspondant à trois fois l'exposition à long terme doit être utilisé.		

### 8.2 Contrôles d'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### Équipement de protection personnelle

##### Protection des yeux/du visage

Masque de protection et lunettes de sécurité. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou EN 166 (UE).

##### Protection de la peau

Manipuler avec des gants.

Les gants de protection choisis doivent satisfaire aux spécifications de la Directive européenne 89/686/CEE et de la norme EN 374 qui en découle.

### Protection du corps

Vêtements imperméables, vêtements de protection antistatiques ignifuges. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

### Protection respiratoire

Lorsque l'évaluation des risques montre que les appareils respiratoires à purification d'air pur sont appropriés, utiliser un appareil respiratoire couvrant tout le visage avec des cartouches respiratoires à usages multiples (États-Unis) ou de type ABEK (EN 14387) pour compléter les contrôles techniques. Si l'appareil respiratoire est le seul moyen de protection, utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air pur avec masque complet. Utiliser des appareils respiratoires et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou EN 166 (UE).

### Contrôle de l'exposition environnementale

Éviter d'autres fuites ou déversement si cela ne présente pas de danger. Ne pas laisser de produit entrer dans les égouts.

## **SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Forme : Transparent, liquide Couleur : incolore / paille clair
Odeur	faible / alcool
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
pH	5 - 7
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	< 100 °C
Point d'éclair	38 °C - vase clos
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	0,98 g/ml à 20 °C
Solubilité dans l'eau	Entièrement soluble
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-ignition	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	Aucune

### 9.2 Autres informations sur la sécurité

Aucune donnée disponible

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, peroxydes. Certains types de plastique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Aucune donnée disponible en cas d'incendie : voir la section 5.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

#### Corrosion/irritation de la peau

Aucune donnée disponible

#### Lésion/irritation oculaire grave

Aucune donnée disponible

#### Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible

#### Cancérogénicité

Aucune donnée disponible

**CIRC :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérigène humain probable, possible ou confirmé par le CIRC.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune donnée disponible

#### Danger d'aspiration

Aucune donnée disponible

#### Informations complémentaires

RTECS : Non disponibles

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3 Bioaccumulation potentielle

Aucune donnée disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/cette substance ne contient aucun composant considéré comme étant persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou comme étant très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %.

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucun effet connu.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un dispositif de post-combustion et d'un épurateur, mais faire très attention lors de l'allumage, car ce matériau est très inflammable. Proposer des solutions supplémentaires et non recyclables à une entreprise d'élimination agréée.

#### **Emballage contaminé**

Éliminer en tant que produit non utilisé.

## SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID : 1170

IMDG : 1170

IATA : 1170

### 14.2 Nom d'expédition des Nations-Unies

ADR/RID : SOLUTION D'ÉTHANOL

IMDG : SOLUTION D'ÉTHANOL

IATA : SOLUTION D'ÉTHANOL

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA : III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID : aucun

IMDG polluant marin : aucun

IATA : aucun

### 14.6 Dangers pour l'environnement

Aucune donnée disponible

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la réglementation (CE) N° 453/2010.

### 15.2 Évaluation de la sécurité des produits chimiques

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des phrases H indiqué dans les sections 2 et 3.

H226	Liquide et vapeur inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Publié par	Directeur du laboratoire de chimie
Date de révision	01/03/2020
Révision	GHS1

#### Clause de non-responsabilité

Ces informations font référence uniquement à la substance spécifique désignée et peuvent ne pas être valides pour ladite substance utilisée en combinaison avec d'autres substances ou dans d'autres processus. Ces informations sont, à la connaissance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ni déclaration n'est donnée quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation de ces informations à son usage particulier.